



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

oeuvres universitaires

Question écrite n° 29148

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet de la commission académique d'allocations d'études. Lors de la présentation du plan social étudiant le 7 avril 1999, il a été annoncé la création de commissions académiques d'allocations d'études. Ces commissions doivent répondre à des situations de précarité intervenant au cours de l'année universitaire et qui n'auraient pu être prises en compte par le système d'attribution des bourses. Il souhaiterait savoir quand seront mises en place ces commissions, quelle en sera la composition et leurs moyens.

Texte de la réponse

Le plan social étudiant vise à créer les conditions d'une meilleure reconnaissance de la place des étudiants dans la société, à leur apporter les bases d'une plus grande indépendance matérielle et morale, tout en leur permettant d'être mieux responsabilisés dans la conduite des politiques et des institutions de la vie étudiante. C'est pourquoi une commission académique d'allocation d'études est créée à la rentrée 1999 dans chaque académie. Elle est présidée par le recteur assisté d'un vice-président étudiant. L'objectif de cette commission est de répondre à des situations de précarité correspondant notamment à une dégradation des conditions de vie de l'étudiant (rupture familiale, divorce, séparation, maladie, chômage ou surendettement des parents) ou à toute réalité se traduisant par une situation d'autonomie constatée de l'étudiant. Après examen des dossiers, elle proposera aux recteurs l'attribution d'une allocation d'études dont le montant correspondra à l'un des cinq échelons de bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux. Elle est composée paritairement de membres de l'administration et de représentants étudiants. Pour l'année 1999-2000, 7 000 allocations d'études seront attribuées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29148

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2587

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3814